

## Mardyck : Total s'en sort, Ortec et son salarié condamnés

mardi 5 septembre 2017, par Thémis



### **Le délibéré est enfin connu après le procès de l'accident mortel survenu le 29 janvier 2009 sur le site de la raffinerie Total.**

Le 29 janvier 2009, une terrible explosion retentit dans un hangar de la raffinerie Seveso II appartenant à Total. Un jeune salarié d'Ortec est mortellement brûlé. Cinq autres personnes, qui travaillent pour Endel, sont gravement blessées. Le délibéré a été rendu ce lundi après-midi au tribunal de Dunkerque.

Total a été condamnée à 3 750 d'amende pour ne pas avoir assez contrôlé le travail de son entreprise sous-traitante Ortec, société de nettoyage industriel qui pompait les eaux usées le jour de l'accident. Mais a été relaxée pour l'homicide et les blessures involontaires.

De son côté, Ortec doit verser 50 000 euros pour blessures involontaires et homicide involontaire, ainsi que 3 000 euros pour manque de formation du personnel sur le matériel utilisé et 3 000 euros pour la mise à disposition d'un équipement de travail sans information.

Le salarié d'Ortec, Freddy Saily, lui, est condamné à 12 mois de prison avec sursis et à de lourdes amendes sur le volet civil pour ne pas avoir arrêté l'opération à temps : il doit verser 116 000 euros à un salarié d'Endel et 82 000 euros à un autre salarié d'Endel, également 5 000 euros à la CGT et 5 000 euros à la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac).

**Date : 04/09/2017**

**Auteur : La Semaine dans le Boulonnais**

**Source : La Semaine dans le Boulonnais**